

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 038-213801731-20240228-2024_08-DE

Séance du 28/02/2024

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2024 – 08 : TE38 – Travaux IRVE dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village RD1091 - tranche 3 centre aval

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 19 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, OUGIER Isabelle, PISTOLET William, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, GUTHON Bernard, CROUZET Louissette, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent

Étaient absents et excusés : DUSSERT Cédric,

Pouvoirs : DUSSERT Cédric donne pouvoir à Camille JOUFFREY

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire présente la proposition de TE38 œuvrant en faveur de l'éco-mobilité, envisage de réaliser les travaux pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur la commune dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du village RD1091 tranche 3 centre aval.

Conformément à l'article L.5212-26 du Code général des collectivités territoriales, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à : **27 627,57 €**

Le montant de la participation de TE38 s'élève à : **18 657,92 €**

La part restante à la charge de la commune s'élève à : **8 969,65 €**

La contribution financière est calculée sur la base du montant HT de la dépense, TE38 prenant à sa charge la TVA et sa récupération via le fonds de compensation de la TVA

La contribution financière sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'un fond de concours à TE au titre de la réalisation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques pour un montant prévisionnel total de : 8 969.65 €
- **VALIDE** le plan de financement de l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques dans le cadre de la tranche 3 de l'aménagement de la traversée du village RD1091 centre aval
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention à la communauté de commune de l'Oisans
- **CHARGE** le Maire de notifier à TE38 la décision de la commune et signer tous documents concernant cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

